

## RÉUNION DU 2 JUILLET 2014

Convocation : 24 juin 2014

Affichage : 4 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-quatre juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : GOUPILLOT Sylvie.

**Début de la séance** : 20H30

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Convention avec les Francas pour la gestion du Centre de Loisirs et des TAP ». L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 23 avril 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- LECORDIER Fabien – 41 Les Corbières : Pose de fenêtres de toit créant 38,20 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
- LAISNEY Thomas – 37 La Cour : Construction d'un garage.
- POTTIER Jean-Élie et DANSE Charlotte – 13 Les Jardins de la Mairie : Construction d'une maison d'habitation.
- BESQ Ludovic et HAYET Sandrine – 48 Les Eustaces : Démolition d'un appentis et construction d'une extension en bois.

**Déclarations Préalables** :

- PRUNIER Éric et Laure – 11 Les Corbières : Construction de quatre murets de clôture.
- MESLIN Christian – 19 La Murette : Pose de deux châssis de toit et modification de toiture.
- JACQUELINE Rémi – 44 A Les Bertrands : Construction d'un abri de jardin.
- JAMARD Éric – 4 Le Flaquet : Construction d'une extension.
- MAINS Cyril – 113 Les Amontoux : Construction d'un mur de clôture.
- MOINIER Stéphane – 60 Le Vurfrêne : Réfection d'une remise, d'un muret et remplacement du portail.
- LANDRY Marie-Thérèse – 37 Les Martins : Rénovation de façade avec pose de clins.
- LEVALOT Jean – 21 Le Rocher : Construction d'un garage.

## **MODIFICATION DU PLU DE MARTINVEST**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de la cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martinvest. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre un avis favorable.

## **VOIRIE : PLANNING DES TRAVAUX ET MODIFICATION DU CHIFFRAGE**

Les travaux de préparation commenceront la semaine 28 et l'ensemble du programme devrait être terminé en juillet.

Par ailleurs, suite à la dernière réunion, le chiffrage a été revu à la baisse, suite à des modifications de quantités de fourniture. Le montant total du marché incluant la tranche optionnelle s'élève désormais à 109 161.05 € HT. Marcel NÉE indique également qu'en raison de travaux d'assainissement prévus prochainement sur la route des « Chênaies » par la Communauté de Communes, une partie de la tranche optionnelle ne sera pas réalisée, pour un montant de 37 096.15 € HT. L'autre option sera levée si les travaux d'enfouissement des réseaux Moyenne Tension menés par ERDF sont terminés à temps.

Serge COTTEBRUNE regrette que la tranche optionnelle des « Chênaies » ne soit pas réalisée, estimant que cette route est en très mauvais état et que c'est un accès de la commune très emprunté. Stéphane BARBÉ lui répond que la commune se tient à sa ligne de conduite qui consiste à ne pas faire de revêtement quand des travaux visant à le détériorer sont prévus. La commune va se renseigner auprès de la Communauté de Communes pour savoir à quelle échéance les travaux seront réalisés.

## **RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR : AVENANT N°4 AU LOT N°1**

Marcel NÉE indique à l'assemblée que dans le cahier des charges initial, le revêtement extérieur devait être fait en gravier. Or, la commission « Travaux Bâtiments » a souhaité réaliser un revêtement en enrobé, qui apporterait une meilleure finition au projet, et qui conviendrait mieux à l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant proposé pour un montant de 3 061,50 € HT.

Serge COTTEBRUNE souligne qu'il serait intéressant de ne pas positionner le portail tel qu'il est actuellement et de le reculer de quatre ou cinq mètres afin de pouvoir y stationner un fourgon le temps d'ouvrir le portail. Les travaux n'étant pas encore réalisés, Marcel NÉE se rendra sur place pour voir si cette modification peut encore être apportée.

Par ailleurs Stéphane BARBÉ souhaite exprimer son mécontentement sur la façon dont s'est déroulé ce chantier. Les nombreux avenants auraient pu être évités, et le Cahier des Clauses Techniques Particulières ne reflétait pas toujours ce qui avait été dit oralement sur le chantier. A l'avenir, celui-ci devra être plus scrupuleusement analysé. Le matériel installé dans la cuisine est surdimensionné par rapport aux besoins d'une salle de 60 personnes maximum. De plus, la dimension du matériel implique l'achat de casseroles et de plats, car ceux qui sont en possession de la commune ne sont pas de taille suffisante.

Les travaux de finition sont en cours, et tout devrait être terminé pour le weekend du 14 juillet.

## **CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES POSTES DE RELEVAGE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de contrat de maintenance de l'entreprise A.I.T., pour un montant de 350 € HT pour 2014.

Alain ROULLAND demande si d'autres entreprises ont été sollicitées. Stéphane BARBÉ indique que cette prestation est déjà effectuée par cette société et la commune est satisfaite de ses services. De plus, vu le montant de la prestation, jugé raisonnable, il n'y avait pas lieu de faire une mise en concurrence.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition et autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2014.

## **TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la cantine et fixe le prix unitaire des repas comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 :

- Repas quotidiens (prix à la semaine) : 12,10 Euros
- Repas enfant pris à titre occasionnel : 3,50 Euros
- Repas adulte : 5,00 Euros

Pour la garderie, l'assemblée décide également d'augmenter les tarifs et les fixe ainsi :

- Demi-heure de garderie : 0,90 Euros
- Goûter : 0,50 Euros

## **CRÉNEAUX PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 – 2015**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-Octeville et relative à l'utilisation de la piscine de Chantereyne pour deux créneaux durant l'année scolaire 2014 / 2015. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

## **TRANSPORT PISCINE**

Afin de conduire les enfants de l'école de Tollevast à la piscine de Chantereyne à Cherbourg-Octeville pour l'année scolaire 2014 / 2015, deux entreprises de transport ont été contactées :

- Normandie Voyages : 95 € la rotation.
- Collas Voyages : 81 € la rotation.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise « Collas Voyages ».

## **CONSEIL D'ÉCOLE**

Olivier DUPONT effectue un rapide compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 24 juin.

- 144 élèves sont inscrits, répartis en six classes.
- Le 10 juin 2014, un Plan Particulier de Mise en sûreté a été organisé, en cas d'incident bactériologique, chimique ou nucléaire. Tout s'est bien déroulé, hormis quelques petites rectifications à apporter.
- Une petite bibliothèque a été demandée par les enseignants afin de l'installer dans la nouvelle classe qui ouvre en septembre, pour un montant de 239 €. Cette dépense peut être réalisée sur le compte 60632.
- Un entretien du parc informatique de l'école sera réalisé par l'entreprise BS2I durant les congés d'été, afin de le rendre un peu plus performant.
- Loïc RENAN souhaite savoir, suite à une demande qui lui a été faite, si une rentrée est possible en janvier en Petite Section. Il lui est répondu que non.

## **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : CHARTE D'UTILISATION DES LOCAUX**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la « Charte Départementale d'utilisation des locaux et du matériel » dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, proposée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. L'assemblée la valide et autorise le Maire à la signer.

## **PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES**

Depuis cette année scolaire, le mode de fonctionnement a changé. Jusqu'alors, une subvention globale était versée au collège d'un montant fixé par le conseil municipal multiplié par le nombre d'enfants concernés. Désormais, les subventions doivent être versées directement aux familles. Cela concerne vingt-trois enfants dont deux sont concernés pour deux voyages.

Le conseil municipal décide de verser 40 € par enfant et par an, soit un total de 920 €, qui sera versé directement aux familles sur justificatif de la participation de l'enfant au voyage, et du règlement de la famille auprès du collègue. Un RIB devra être fourni par les familles concernées.

### **CENTRE DE LOISIRS : NOUVEAUX TARIFS**

Olivier DUPONT informe qu'à compter de la rentrée 2014-2015, les tarifs du centre de loisirs du mercredi sont revus ainsi :

Enfants de la commune : 8,50 € la demi-journée avec repas

Enfants hors-commune : 20 € la demi-journée avec repas à se répartir entre les parents et la commune de domicile.

Cette différence est due au fait que la demi-journée de centre de loisirs a un coût de revient de 23,40 €, et la commune ne souhaite pas participer à plus de 3,40 € pour les enfants domiciliés hors-commune.

Alain ROULLAND avance l'idée d'une dégressivité des tarifs en fonction du nombre d'enfants d'une même famille. Cette piste n'a pas été évoquée en commission et ne peut pas être exploitée pour la rentrée, car les plaquettes ont été éditées. En revanche, à l'automne, la commission se réunira pour reparler des tarifs du centre de loisirs des vacances scolaires, et la piste de la dégressivité pourra être évoquée à cette occasion pour l'année 2015.

### **FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Antoinette COLARD indique qu'une décision modificative au budget primitif est à réaliser, suite aux modifications suivantes :

- Les travaux de voirie seront moins importants que prévu,
- De la vaisselle est à prévoir dans la Maison du Sonneur en raison de l'augmentation de la capacité,
- Une batterie de cuisine doit être achetée en raison de la dimension de l'électroménager de la Maison du Sonneur rénovée,
- L'avenant pour l'aménagement extérieur de la Maison du Sonneur doit être prévu,
- Le réfrigérateur de la salle polyvalente doit être remplacé,
- La recette de la taxe d'aménagement sera moins importante que prévu au budget.

### **FINANCES : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

La commune de Tollevast décide à l'unanimité, de soutenir l'action de l'Association des Maires de France visant à demander :

- Le réexamen du plan de réduction des dépenses de l'État,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation et de dépense,
- Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **PERSONNEL**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire des ajustements de contrats pour le personnel afin de faire face à la demande à la rentrée 2014.

L'assemblée valide la proposition de la commission.

## **CONVENTION AVEC LES FRANCAS POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS ET DES TAP**

Stéphane BARBÉ propose à l'assemblée la signature d'une nouvelle convention avec les « Francas » relative à la gestion du centre de loisirs et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Dans cette convention, il est indiqué que la coordinatrice du centre de loisirs et des TAP fait partie du personnel des « Francas » et que le personnel d'animation est en partie du personnel communal mis à disposition gratuitement, ce qui implique que la subvention annuelle versée aux « Francas » sera minorée d'environ 15.000 euros sur une année complète.

Alain ROULLAND demande s'il y a eu une mise en concurrence pour le choix du prestataire. Stéphane BARBÉ indique qu'il s'agit d'une subvention et qu'à ce titre, cette dépense n'est pas soumise au code des marchés publics. De plus, la qualité de la prestation proposée est appréciée de tous, et il n'est pas souhaitable de la remettre en question, d'autant que la préparation de la rentrée scolaire avec la semaine de quatre jours et demi a été menée en collaboration avec eux. Il aurait donc été mal venu de changer de prestataire.

La convention est proposée pour un an reconductible tacitement.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec les « Francas ».

## **INFORMATIONS CCDD**

Alain ROULLAND effectue un compte-rendu des deux dernières réunions communautaires.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Syndicat d'électrification de Bricquebec : Olivier DUPONT effectue un bref compte-rendu de la réunion du 5 juin, indiquant que le Président est désormais Jean-René LECHARTREUX. Serge COTTEBRUNE indique qu'il serait intéressant, lors des futurs travaux d'assainissement aux « Chênaies », de profiter de la tranchée pour passer des fourreaux pour l'enfouissement des réseaux électriques basse-tension.
- Syndicat d'Aménagement de la Douve : Loïc RENAN effectue un bref compte-rendu de la réunion qui s'est tenue ce jour et lors de laquelle un nouveau président a été élu : Jean-Pierre TOLLEMER.
- Inauguration de la Maison du Sonneur rénovée : Chantal TRAVERS indique qu'une inauguration est prévue le lundi 14 juillet de 10h30 à 13h30, avec une visite de la Maison du Sonneur rénovée ainsi qu'une exposition de photos d'un jeune tollevastais, à laquelle tous les habitants et présidents d'associations sont invités. Les invitations seront distribuées par les élus dans les boîtes à lettres.
- Cimetière : Béatrice LEPOITTEVIN demande à ce que deux arrosoirs soient achetés car il n'y en a plus suffisamment pour les utilisateurs qui doivent se partager les deux arrosoirs restant. D'autre part, Mme LEPOITTEVIN indique que le cimetière est moins bien entretenu qu'à une époque. Marcel NÉE en parlera aux agents concernés.
- Lavoir du Vurfrêne : Alain ROULLAND expose à l'assemblée que le lavoir communal situé au Vurfrêne commence à être envahi par le lierre, et qu'il serait opportun d'aller le nettoyer. Marcel NÉE ajoutera ce point aux tâches à effectuer par les agents communaux.
- Incidents au City Park : Des dégradations ont été constatées au city-park et des bosses supplémentaires ont été creusées sur la piste de bi-cross. Les jeunes concernés ont été reçus en mairie, et ceux qui le souhaitent seront associés à la remise en état des bosses et du skate-park, afin de les sensibiliser et les impliquer, avec la commission « jeunesse et sport ».
- Prochaine réunion : Le conseil municipal se réunira pour la prochaine fois le lundi 17 septembre 2014.